

## Procès-Verbal

### Séance du trois Novembre deux mil vingt cinq

L'an deux mil vingt-cinq et le trois Novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Centre Socio Culturel de Jussy-Le-Chaudrier, 15 Rue Principale sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul, Président.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DECOUT Jacques, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MUSOLESI Jean-Marie, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, TRINQUET Simone à Mme MENARD Francine, M. DE LEO Claudio à M. BOLNOT Yves  
Excusé(s) : MM : DUPREZ Thierry, MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : DEBONO Yves, DELAVault André, MAZABRAS Jean-Claude, SERVOIS Bertrand

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil communautaire: 31
- Présents : 19

**Date de la convocation** : 03/11/2025

**Date d'affichage** : 03/11/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 07/11/2025

et publication ou notification  
du : 07/11/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOULINNEUF Christine

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2025031** - Bilan mi-parcours du CRST n°2 (2022/2028)  
**CDC2025032** - Avenant N°1 au contrat de territoire  
**CDC2025033** - Transfert de la compétence " infrastructures de recharge des véhicules électriques " au SDE18  
**CDC2025034** - Noël des employés  
**CDC2025035** - Achat de détecteurs de puces  
**CDC2025036** - Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Précý  
**CDC2025037** - Avis concernant le projet de modification simplifiée N°1 du PLUi de la CDC Terres du Haut Berry  
**CDC2025038** - Avis concernant le projet de modification de droit commun N°1 du PLUi de la CDC Terres du Haut Berry

### **CDC2025031 – Bilan mi-parcours du CRST n°2 (2022/2028)**

*Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale n°2 (2022-2028), signé le 13 février 2023 avec date d'effet au 21 octobre 2022,*

*Vu les délibérations afférentes des Communautés de communes et du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, également signataires dudit CRST n°2,*

*Après avoir entendu le rapport du Président sur les orientations du projet de bilan mi-parcours du CRST n°2, et pris connaissance de l'ensemble des pièces en servant de support,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- *accepte à l'occasion du bilan mi-parcours, le programme révisé du CRST n°2 du Pays Loire Val d'Aubois ;*
- *décide d'accorder au Président une délégation pour lui permettre de négocier les propositions (techniques et financières) auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire.*

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **CDC2025032 – Avenant N°1 au contrat de territoire**

*Monsieur Le Président indique que dans le cadre du contrat de territoire signé entre le département, la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et la Commune de Sancergues, il convient de signer un avenant modifiant la date de fin (initialement prévue au 31 décembre 2026) au 31 décembre 2028.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *D'approuver l'avenant N°1 au contrat de territoire ;*
- *D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **CDC2025033 – Transfert de la compétence " infrastructures de recharge des véhicules électriques " au SDE18**

*Monsieur le Président expose :*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37 ;*

*Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;*

*Vu le Règlement technique et financier relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE18 ;*

*Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, en tant que syndicat mixte à la carte, peut proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses activités de base que sont les distributions*

publiques d'électricité et de gaz, des compétences « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SDE 18 la compétence liée au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :

- La définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;
- La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;
- Et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique.

La Communauté de Communes Berry Loire Vauvise a transféré la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » en 2015, selon les conditions de la Délégation de service public qui était alors en œuvre.

La gestion des IRVEs se faisant dorénavant en quasi-régie, il convient de mettre à jour le transfert de compétence.

L'assemblée délibérante du SDE 18 a adopté le règlement technique et financier relatif à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques afin de définir des modalités de mise en œuvre de cette compétence.

Une contribution demandée aux collectivités fait l'objet d'une délibération annuelle du Comité syndical.

La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6156).

En outre, les collectivités adhérentes versent une participation financière au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement proposé par le SDE 18.

**Considérant que** la Communauté de Communes est adhérente au SDE 18 ;

**Considérant que** le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » au SDE18 permettra une mutualisation du service de recharge des véhicules et une diminution du coût afférant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- TRANSFÈRE au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées par la présente, à compter de la signature de délibération.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Concernant la délibération suivante, Madame MOULINNEUF suggère d'augmenter le montant de la carte cadeau à 100€. Madame VERNEAU indique que pour sa commune, le montant de la carte cadeau est de 50€ et qu'elle ne peut pas suivre, M. DOUSSET répond que l'on n'est pas obligé de suivre. Monsieur DE CHOULOT propose donc un tour de table pour avoir une idée du montant des cadeaux offerts par la commune à leurs employés. Chacun énumère : carte cadeau (de 50 à 100€) et/ou colis, repas... sont les réponses apportées.

Monsieur LE CAM rappelle indique que chaque commune fait en fonction de ses moyens et de son

nombre d'agents.

#### ***CDC2025034 – Noël des employés***

*Monsieur Le Président propose de renouveler l'achat de cartes cadeaux pour offrir aux employés à l'occasion de Noël 2025.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité (23 Pour et 1 Contre : Mme MOULINNEUF), l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 80,00 € par employé.*

A la majorité (pour : 23 ; contre : 1 ; abstention : 0)

Concernant la délibération suivante, Mme MENARD rappelle qu'à la dernière réunion de bureau, elle a demandé la possibilité d'un achat groupé de détecteurs de puces afin de bénéficier de tarifs préférentiels avec remboursement de chaque commune à la CDC.

M. DOUSSET a alors suggéré que la CDC pourrait prendre en charge le coût de ces détecteurs. Plusieurs devis sont étudiés.

#### ***CDC2025035 – Achat de détecteurs de puce***

*M. Le Président présente les devis reçus pour les 12 détecteurs de puce pour chien et chat en achat groupé.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,*

*- de retenir la proposition de la Société MORIN pour un montant unitaire de 49,08 € HT (22 Pour et 2 Abstentions : Mme VASICEK et M. VIGNEL)*

*- que cette charge sera supportée par la Communauté de Communes (20 Pour et 4 Abstentions : Mme MENARD et son pouvoir pour Mme TRINQUET, Mme VASICEK et M. VIGNEL)*

A l'unanimité (pour : 22 ; contre : 0 ; abstentions : 2) ; A l'unanimité (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

Concernant la délibération suivante, M. VIGNEL rappelle qu'aucun projet n'était compatible avec des terrains communaux. Il s'agit ici de terrains privés, pour une surface de 39 hectares. Un permis de construire a été déposé en juillet. Des enquêtes publiques doivent encore être réalisées. Les travaux n'auront donc pas lieu avant 5 ans.

#### ***CDC2025036 – Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Précy***

*Monsieur le Président expose :*

*Dans le cadre des dépôts, en mairie de Précy, le 31/07/2025, des permis de construire n°018 184 25 0 0004 et n°018 184 25 0 0005 (projet situé à Précy), par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT dont le siège social se situe 206, rue La Fayette - 75010 PARIS, concernant un projet de centrale agrivoltaïque au sol.*

*Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière « d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », dont une commune membre fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire d'un projet de centrale photovoltaïque, sont consultés dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande concernée.*

*Ainsi, la Communauté de communes est invitée à se prononcer sur ledit projet.*

*Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et R.122-7,*

*Vu la délibération n°CDC2021043 du Conseil Communautaire en date du 31/05/2025 approuvant Le PLUi de la communauté de communes Berry Loire Vauvise,*

*Considérant le PLUi de la Communauté de communes Berry Loire Vauvise en vigueur,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (23 Pour et 1 Abstention : Mme VASICEK), émet un avis favorable quant aux dossiers de demande des permis de construire n°018 184 25 0 0004 et n°018 184 25 0 0005 sur la commune de Précý, pour un projet photovoltaïque au titre de l'évaluation environnementale.*

A l'unanimité (pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 1)

#### **CDC2025037 – Avis concernant le projet de modification simplifiée N°1 du PLUi de la CDC Terres du Haut Berry**

*Monsieur Le Président présente le projet de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CDC Terres du Haut Berry prescrit par arrêté N°2025-13 du 05/06/2025, sachant que chaque conseiller communautaire a été destinataire du lien de téléchargement des pièces constitutives du dossier.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.*

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 0)

#### **CDC2025038 – Avis concernant le projet de modification de droit commun N°1 du PLUi de la CDC Terres du Haut Berry**

*Monsieur Le Président présente le projet de modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CDC Terres du Haut Berry prescrit par arrêté N°2025-14 du 05/06/2025, sachant que chaque conseiller communautaire a été destinataire du lien de téléchargement des pièces constitutives du dossier.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.*

A l'unanimité (pour : 24 ; contre : 0 ; abstention : 0)

#### **Questions diverses :**

#### **DIA :**

Voir liste distribuée.

### **MédiaVan :**

Madame MENARD fait part du compte-rendu. Présence de 2 personnes tous les mercredis à Groises. Plusieurs reportages plateau-radio : inauguration du city-stade de Groises, Ville à Joie de Groises du 31 octobre et présence sur le Village Entreprises de Sancergues le 04 novembre 2025.

- 5 émissions réalisées en totalité,

- 10 personnes ont visité le site radio,

- Environ 30 personnes touchées/interviewées

Possibilité d'écoute sur la fréquence 105.1, sur radio résonance : 96.9

Proposition d'une convention d'occupation des lieux pour le MédiaVan pour prise en charge de la fibre, du chauffage et autres frais.

### **Visite du sous-préfet :**

Programmée au jeudi 11 décembre 2025. Une réunion des maires sera organisée le 7 novembre pour préparer cette journée (circuit, visites, ...). Les invitations sont envoyées.

### **Intervention de Monsieur PICHOT :**

L'analyse de la gestion de notre CDC présente un taux de fiscalité le plus bas du département. Malgré cela, notre capacité d'autofinancement est en progression.

### **Evolution PLUI :**

Réception de l'avis favorable de Monsieur le Préfet pour toutes les modifications simplifiées que nous avons demandées. Le courrier du préfet sera transmis à chaque commune concernée.

Le travail sur le droit commun a commencé.

### **Digues de Loire :**

Réunion avec l'Etablissement Public Loire. Les chiffres ne cessent d'augmenter du fait principalement de l'embauche de nouveaux agents. Cette somme est répercutée dans la colonne GEMAPI, M. CHARACHE indique une augmentation d'une centaine d'euros.

Il faut aussi noter également que nous n'avons pas de personnel technique en CDC aussi se sont les agents des communes ligériennes qui devront être formés pour vérifier la présence de « désordres » au niveau des digues.

En résumé notre territoire étant le moins peuplé avec un linéaire de digues important de 17 km sans agent technique nous payons plus.

### **Herry Bambelle**

L'association fonctionne très bien ils sont obligés de refuser du monde car les locaux sont trop petits. M. LE CAM indique que le CRI sur Beffes pourrait être une solution d'accueil supplémentaire.

### **MAM**

M. CHARACHE indique que la MAM est complète il y a maintenant 4 assistantes maternelles avec une capacité d'accueil de 16 enfants. Elle a été subventionnée par la Mairie de Sancergues pour effectuer des travaux. Il évoque une possible prise en charge par la CDC de cette association. Mme MENARD intervient en indiquant que sur chaque commune il y a des assistantes maternelles et que si on participe pour les uns il faut le faire pour les autres.

### **Commission petite enfance**

Le Relais des Kangous a redéfini sa mission animation, Il serait présent 2 jours par semaines les lundi et vendredi. Un questionnaire sera envoyé auprès des assistantes maternelles.

De 9h à 11h seules les assistantes maternelles seront conviées pour se recentrer sur les professionnels.

De 11h à 12h une permanence serait proposée aux parents. Puis de 13h30 à 16h00/ permanences administratives pour les parents dans un endroit fixe.

Création de LAP lieu d'accueil pour enfants et parents espace convivial gratuit et anonyme / un lieu d'écoute dans un cadre bienveillant et sans jugement.

Pour bénéficier de ces permanences supplémentaires cela coûterait 10400,00€ sur 2026.

#### **Ateliers numériques**

Le prestataire demande une réunion avec la CDC et les communes concernées pour faire une mise au point sur la fréquentation des ateliers.

Des propositions de dates seront faites.

#### **Biogaz**

Projet d'installation sur le site de Beffes de l'entreprise CVE. M. LE CAM prend la parole en indiquant que beaucoup de projets voient le jour, mais que beaucoup souhaiteraient être subventionnés.

#### **OM**

Dix communes sont concernées, une nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec une collecte en biflux tous les 15 jours en hivers et toutes les semaines l'été. Les plannings seront distribués par le SICTREM.

Quant à la déchetterie l'accès sera individuel. Chacun aura la possibilité d'adhérer.

#### **Village entreprises**

Il aura lieu demain, mardi 4 novembre au gymnase, l'inauguration se fera à 10h.

#### **Prochain Conseil Communautaire**

Il aura lieu le 15 décembre à Saint-Leger-Le-Petit avec le repas de fin d'année organisé par la commune.

#### **Banque alimentaire**

La collecte aura lieu les vendredi 28 et samedi 29 novembre, un tableau d'inscription sera envoyé.

#### **Vœux 2026**

Un tableau récapitulatif sera envoyé par mail à tous les conseillers communautaires.

Séance levée à 20:00

En CDC, le 04/12/2025

Le Président  
Jean-Paul DOUSSET

Secrétaire de séance  
Mme MOULINNEUF Christine



A handwritten signature in cursive script, which appears to be "Christine Moulinneuf", written over a horizontal line.